



PROMOVOILE 93

1, rue des Aérostiers
93165 NOISY LE GRAND
☎: 01.57.33.07.35

E-mail :
communication@promovoile93.com
Site : www.promovoile93.com

Noisy-le-Grand, le 29/05/2017.

COUPE CAMILLE 34^{ème} édition

REGLEMENT

ARTICLE I :

La Coupe Camille se déroulera du vendredi 9 au dimanche 11 juin 2017 au Crouesty, puis dans le Golfe du Morbihan.

ARTICLE II :

La Coupe Camille est une course de voiliers de croisière qui comporte deux types d'épreuves :

- Des parcours de régates courus selon les règles de course définies par l'ISAF (instance internationale).
- Des épreuves de rallyes où la réflexion et la pertinence des équipages sont plus prépondérantes que la vitesse pure des voiliers.

ARTICLE III : Participants

Les voiliers engagés ne pourront courir que sous le nom d'une ville, d'un club ou d'une association de la Seine-Saint-Denis.
Toutefois, PromoVoile 93, se réserve le droit d'inviter des équipages extérieurs au département.

ARTICLE IV : Parcours

Selon les conditions météorologiques du moment, l'épreuve comportera cinq parcours d'une quinzaine de miles chacun :

- 4 ou 5 épreuves de régates.
- 4 épreuves de rallye.

ARTICLE V : Règles applicables

- Les épreuves seront régies par les règles ISAF en cours.
- **Tous les skippers ayant connu un accident (responsable ou victime) pendant les épreuves pourront être exclus de la Coupe Camille pour l'édition en cours et pour l'année suivante.**

ARTICLE VI : Récompenses

La Coupe Camille sera dotée de prix non cumulables.

La Coupe sera attribuée au bateau de Seine-Saint-Denis ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves.

ARTICLE VII : Type de voiliers engagés

- Seuls seront admis à participer les voiliers de croisière monocoques entrant dans les groupes 15 à 28 inclus et d'une longueur inférieure à 13 m HT.

ARTICLE VIII : Location des voiliers

Le choix du type et du loueur du ou des voiliers engagés est laissé au concurrent.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est plus difficile de trouver des bateaux à louer après le salon nautique de Paris.

ARTICLE IX : Inscriptions

Les inscriptions ne seront prises en considération qu'à la réception du bulletin d'inscription accompagné :

1) du droit d'engagement soit :

45 € par bateau pour les associations adhérentes à PromoVoile 93

60 € par bateau pour les associations extérieures.

2) du droit de participation soit :

15 € par équipier sur un bord.

20 € pour les repas supplémentaires non navigants.

Le tout adressé à :

PROMOVOILE 93
1, rue des Aéroliers
93160 NOISY LE GRAND

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 5 juin 2017

ARTICLE X - ANIMATION :

Une soirée, ouverte aux seuls participants, se déroulera le samedi soir.

ARTICLE XI - Transport :

L'organisation du transport des participants est à la charge de ceux-ci.

ARTICLE XII - Publicité :

Bien que les voiliers doivent présenter des cagnards portant principalement le nom de leur ville, club ou association, toutes les formes de publicité (sponsors) peuvent y être associées dans les limites du bon goût.

ARTICLE XIII - Instructions de courses :

Les instructions de courses seront remises le vendredi 19 juin à 10h lors d'une réunion obligatoire, à laquelle seront convoqués les chefs de bord.

ARTICLE XIV - Responsabilités :

Il est formellement précisé qu'en cas d'avarie ou d'accident, seule l'association participante et son skipper désigné seront tenus pour responsable devant les loueurs ou les autorités compétentes.

Conformément à la règle fondamentale de l'ISAF, il appartient à chaque yacht et sous sa seule responsabilité de décider compte tenu des conditions du moment, s'il doit prendre la mer et/ou continuer la course.

ARTICLE XV – Licence FFV :

Chaque participant doit obligatoirement être licencié FFV.

Pour les non licenciés à l'année, possibilité de souscrire à une licence FFV temporaire 4 jours. Dans ce cas, s'adresser aux clubs de voile de Seine- Saint-Denis pour les démarches à entreprendre.

Les licenciés temporaires doivent être en mesure de présenter un certificat médical daté de l'année en cours.



COUPE CAMILLE 2017



1 BULLETIN PAR BATEAU

**BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A PROMOVOILE 93
AVANT LE 5 juin 2017**

NOM ET ADRESSE DU CLUB OU ASSOCIATION :
.....
.....
.....

NOM DU CORRESPONDANT CAMILLE :

TEL BUREAU : TEL PERSONNEL :

PORTABLE :

Adresse mail :

TYPE DE VOILIER ENGAGE

Nom du skipper :
Nom du voilier :
Constructeur :
Type :
Version : *Groupe HN* :

DROITS D'ENGAGEMENT

STRUCTURE	Par bateau
Ass Promo Voile 93	45 €
Autres Clubs	60 €
<i>Par équipier</i>	15 €

Ci-joint un chèque n° de euros, à l'ordre de PromoVoile 93, correspondant à l'inscription d'un bateau et de équipiers.

L'association désignée ci-dessus déclare désirer participer à la COUPE CAMILLE 2017 avec le voilier mentionné et en accepter le règlement dont l'article 14.

Date Signature

PROMOVOILE 93 :
1, rue des Aéroliers - 93165 NOISY LE GRAND - ☎: 01.57.33.07.35
E-mail : communication@promovoile93.com - Site : www.promovoile93.com



COUPE CAMILLE

QUESTIONNAIRE

N° de Cagnard :

Nom du Club :

Entourez la bonne réponse !

1) Nous savons que les vikings n'avaient pas de cornes sur leur casque mais d'où vient cette fausse image ?

- a) Des moines des monastères qui étaient attaqués – histoire de les faire apparaître comme des démons.
- b) De l'imagination du créateur des costumes pour l'opéra de Wagner « Der Ring des Nibelungen » dans les années 1870.
- c) Cela faisait partie de la propagande nazie de Joseph Goebbels afin de glorifier la « race aryenne ».

2) A l'époque des vikings, les femmes scandinaves avaient plus de droits et libertés qu'après la christianisation du 11^e et 12^e siècles. Par exemple elles avaient le droit de demander le divorce.

Laquelle des raisons suivantes n'était PAS une raison valide pour demander le divorce ?

- a) L'époux était violent.
- b) L'époux ne la satisfaisait pas au lit.
- c) L'époux dépensait trop d'argent.
- d) L'époux refusait de partir faire des raids dans les autres pays.

3) Qu'est-ce qui rendait officiel un mariage viking ?

- a) Les mariés buvaient le sang d'un taureau sacrifié.
- b) Les noms des mariés étaient inscrits sur une pierre runique.
- c) La consommation du mariage devant les invités.

4) Laquelle des statuettes des dieux de fertilité ci-dessous représente le dieu nordique Frej ?



5) Les vikings savaient naviguer en suivant les latitudes. Par exemple ils suivaient la 61^{N} latitude entre la Norvège et le Groenland sur une distance de 2500 km, aller et retour, sans problème en été. Mais en été le soleil ne se couche pas dans le nord donc ils ne pouvaient pas utiliser les étoiles pour se repérer. Alors comment faisaient-ils ?

- a) Ils avaient une boussole.
- b) Ils suivaient des oiseaux migrateurs.
- c) Ils utilisaient le soleil et avaient des cristaux pour polariser la lumière lorsqu'il y avait du brouillard.

6) Les bateaux n'avaient qu'une voile dont la position était fixe. Vent arrière était donc une bonne chose. Mais quelle était le max qu'ils pouvaient s'éloigner du vent ?

- a) 55 degrés
- b) 85 degrés
- c) 45 degrés

7) Laquelle de ces capitales européennes a été fondé par des vikings ?

- a) Kiev
- b) Moscou
- c) Dublin

8) Les vikings ne voyageaient pas seulement dans l'Atlantique et dans l'Europe occidentale, ils naviguaient aussi sur les rivières de l'Est ou ils ont fait beaucoup de commerce. Certains sont restés dans des pays lointains, trouvant d'autres opportunités. Laquelle des activités suivantes était très populaire parmi les vikings ?

- a) Commerçant d'esclave en Méditerranée.
- b) Fabriquant d'armes pour les armées byzantine.
- c) Garde de corps pour l'empereur byzantin.

9) Vous connaissez Thor et son marteau, Mjölner, avec lequel il bat les géants et crée la tonnerre et la foudre. Mais Thor ne peut pas attraper Mjölner avec les mains nues. Il lui faut des gants de quelle matière ?



- a) Peau d'ourse
- b) Peau de serpent
- c) Fer

10) En Scandinavie les navires vikings, en français appelés drakkars, ont été remplacés par les cogues au 13^e siècle mais un grand nombre de vikings s'étaient installés sur la côte ouest d'Ecosse et la côte nord d'Irlande et leur descendance a utilisé le modèle drakkar pendant encore un peu de temps. Jusqu'à quand exactement ?

- a) le 17^e siècle
- b) le 16^e siècle
- c) le 15^e siècle

11) Le tombeau avec le plus de richesses ayant été trouvé de l'âge des vikings appartenait à qui ?

- a) Harald Hårfager (=Harald à la belle chevelure)
- b) Sven Tveskäg (= Sven à la barbe fourchue)
- c) la reine Åsa

12) Bluetooth, technologie très utilisée aujourd'hui, doit son nom au roi viking, Harald Blåtand (aux dents bleues). Le symbole de la bluetooth est également matérialisé par les 2 runes symbolisant les lettres H et B.

Pourquoi ce système de communication rend-il directement hommage à ce roi ?



- a) Il aimait communiquer avec beaucoup d'autres rois et leur envoyait des émissaires qui devaient réciter ses messages – communication sans fil quoi.
- b) Il a unifié le Danemark et la Norvège –il a fait travailler ensemble plusieurs entités.
- c) Le leader du projet Bluetooth chez Toshiba avait une dent bleue et les collaborateurs en Suède et Finlande chez Ericsson et Nokia l'ont appelé Harald Bluetooth pour rigoler et le nom est resté.

BONNE CHANCE !!